

65, allée du Jardin Anglais
93340 Le Raincy

Inscription aux cours *:

Adultes/Seniors Rollers

NOUVEL ADHÉRENT *

ANCIEN ADHÉRENT *

Enfants

Marche Nordique

Attestation de paiement (subventions CE ou autres) cocher la case ci-contre
et joindre une enveloppe timbrée

Merci de remplir en lettres MAJUSCULES

NOM et prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Date de naissance _____ email _____

N° de Téléphone _____ Portable _____

Cours Enfants : N° de Téléphone en cas d'urgence _____

Marche Nordique (seulement)

Jour Allure Jeudi modérée (objectif 6 km/h) Samedi sportive (objectif 8 km/h) Dimanche modérée (objectif 6 km/h) Taille _____

I.A. Sport + : Une Assurance individuelle accident renforcée

Les licenciés GV bénéficient d'une garantie de base, l'IDC (Indemnisation des Dommages Corporels), lorsqu'ils sont victimes d'accidents au cours d'activités organisées par la Fédération ou les structures affiliées.

Objet de la garantie

I.A. Sport + permet au licencié de bénéficier d'une assurance corporelle renforcée (plafonds d'indemnisation élevés, prestations d'assistance à domicile...), en cas d'accident survenant lors des activités mises en place par la Fédération ou les structures affiliées, ou lors des trajets aller et retour. Les prestations prévues par la garantie se substituent à celles dont le licencié bénéficie au titre du contrat souscrit par la FFEPGV. (voir au dos)

OUI, J'adhère* Joindre un chèque de 11 euros à l'ordre de la FFEPGV

NON, je n'adhère pas*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et l'accepter.

DROIT à L'IMAGE

Je (autorise - n'autorise pas*) le club *Gym'V Jardin Anglais* à utiliser mon image ou celle de mon fils ou fille (mineur): photos et films pris lors des cours ou de manifestations, événements, sorties organisés par l'association à des fins de communication et de promotion des activités physiques et sportives proposées par l'association, à l'exclusion de tout autre usage.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

le _____

	Contenu de la garantie IDC	Contenu de la garantie I.A. Sport +
Service d'aide à la personne (assistance à domicile)	À concurrence de 700 et dans la limite de 3 semaines	
Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport restés à charge après intervention des organismes sociaux	À concurrence de 1 400 € dont : Frais de lunetterie : 80 € Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité : 16 € par jour dans la limite de 310 € æ	À concurrence de 3 000 €, dont frais de lunetterie : 230 €
Remboursement des pertes de revenus justifiées des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	À concurrence de 16 € par jour, dans la limite de 3 100 €	À concurrence de 30 € par jour, dans la limite de 6 000 €
Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès	Capital de base de 3 100 €, augmenté de 3 900 € pour le conjoint survivant et de 3 100 € par enfant à charge	Capital de base de 30 000 €, augmenté de 30 000 € pour le conjoint survivant et de 15 000 € par enfant à charge
Versement d'un capital proportionnel au taux d'incapacité permanente partielle subsistant après consolidation	Jusqu'à 9 % : 6 100 € x taux De 10 à 19 % : 7 700 € x taux De 20 à 34 % : 13 000 € x taux De 35 à 49 % : 16 000 € x taux De 50 à 100 % : -sans tierce personne : 23 000 € x taux -avec tierce personne : 46 000 € x taux	Jusqu'à 9 % : 30 000 € x taux De 10 à 19 % : 60 000 € x taux De 20 à 34 % : 90 000 € x taux De 35 à 49 % : 120 000 € x taux De 50 à 100 % : -sans tierce personne : 150 000 € x taux -avec tierce personne : 300 000 € x taux
Aides en nature (aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après 1 journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation, dans la limite d'un mois		À concurrence d'un plafond global de 1 500 €
Orientation et remboursement d'un soutien scolaire après deux semaines d'immobilisation à concurrence de 2 heures par jour d'absence scolaire effective		Dans la limite de 7 500 €
Forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation		10 € par jour dans la limite de 365 jours
Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	À concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime	À concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime

AUTORISATION PARENTALE

Cette autorisation est obligatoire pour tout mineur de moins de 18 ans quelque soit le cours suivi.

Je soussigné(e), M. _____

Autorise mon enfant _____

né(e) le _____ à participer au cours de la Gym V Jardin Anglais, 65 allée du Jardin Anglais, 93340 Le Raincy

- * J'autorise le transfert à l'hôpital de mon enfant, si nécessaire
- * J'autorise mon enfant à regagner notre domicile non accompagné, dès la fin de la séance et je dégage, donc le Président de la Section de toute responsabilité concernant le trajet.

Date et Signature